CGRFA-11/07/7

Mars 2007

F

Point 3.1 d) du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES*

Table des matières

Paragraphes

I. Introduction 1 - 5

II. Éléments de mise en œuvre de la *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage* 6 - 9

III. Orientations demandées à la Commission 10 – 11

Annexe 1: Projet de texte sur la mise en oeuvre et le financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour examen par la Commission

Annexe 2: Éléments constitutifs de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J9590/f

MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES*

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, le Groupe de travail est convenu qu'il était approprié d'inscrire le besoin de ressources financières au niveau national dans les *Activités stratégiques prioritaires* qui doivent figurer dans le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Le Groupe de travail a également recommandé que la question d'un soutien financier supplémentaire soit étudiée par la Commission et la Conférence technique internationale,[1] et que le *Plan d'action mondial* comprenne une section sur la mise en œuvre et le financement.[2]

2. Le Groupe de travail a également examiné la relation entre la *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage*, que la Commission a supervisée, et le futur *Plan d'action mondial*. Le Groupe de travail a recommandé que la Stratégie mondiale reste un programme technique jusqu'à ce que le soutien que le Programme ordinaire de la FAO accorde au perfectionnement de la Stratégie mondiale soit réorienté au profit du nouveau *Plan d'action mondial*.[3] La Stratégie mondiale sera remplacée par le *Plan d'action mondial*, qui bénéficiera du redéploiement de l'aide de la FAO. La *Stratégie mondiale* contient un certain nombre de composantes et d'éléments qui ont fourni un cadre à la mise en œuvre des activités liées aux ressources zoogénétiques au cours des quatorze dernières années. Compte tenu de la transition recommandée de la Stratégie mondiale vers le *Plan d'action mondial*, la Commission pourrait souhaiter passer en revue les composantes et les éléments de la Stratégie mondiale (voir *Annexe 2)*, afin de déterminer si certains d'entre eux doivent, le cas échéant, migrer vers le *Plan d'action mondial*.

3. L'*Annexe 1* du présent document contient un projet de texte sur la mise en œuvre et le financement dont le but est d'aider la Commission à examiner:

- la nécessité et le contenu d'une section sur la mise en œuvre et le financement dans le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques;*
- la manière dont certains éléments constitutifs de la Stratégie mondiale pourraient être pris en compte dans une telle section sur la mise en œuvre et le financement.

4. La Commission a fourni précédemment des orientations sur les activités prioritaires pour les ressources zoogénétiques dans le contexte de la Stratégie mondiale. Dans la section III, paragraphe 11 du présent document, il est demandé d'autres orientations à la Commission sur les activités à mettre en œuvre dans le cadre de la Stratégie mondiale, jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Commission. À l'avenir, des orientations seront demandées sur des activités liées au *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

5. La Commission souhaitera peut-être examiner le projet de texte sur la mise en œuvre et le financement, le réviser le cas échéant et le transmettre à la Conférence technique internationale pour examen, dans le cadre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

---

[1] CGRFA-11/07/3, paragraphe 16.

[2] CGRFA-11/07/3, paragraphe 27.

[3] CGRFA-11/07/3, paragraphes 26 et 27.

II. ÉLÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

6. L'*Annexe 2* montre les composantes et les éléments de la *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage*. La Stratégie mondiale inclut le Mécanisme intergouvernemental, qui définit la structure de gouvernance permettant de superviser la Stratégie mondiale. Le système de suivi et d'évaluation est une fonction essentielle de la structure de gouvernance. Ces systèmes interdépendants ont été pris en compte dans le projet de texte, dans les paragraphes 3 à 6 de l'*Annexe 1*. Le texte indique que le suivi global de la mise en œuvre s'effectuera par le biais de la Commission, qui examinera les rapports de situation et de tendances sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

7. La Stratégie mondiale comprend une planification et une structure d'exécution au niveau des pays qui inclut un centre de coordination mondial, des centres de coordination régionaux et nationaux, le mécanisme de participation des donateurs et des parties prenantes et le Système mondial d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). Cette composante de la Stratégie mondiale indique que les ressources zoogénétiques sont gérées par les pays avec l'appui des fonctions et des structures régionales et mondiales. Elle est présentée dans le projet de texte, dans les paragraphes 7 à 9 de l'*Annexe 1*.

8. La Stratégie mondiale inclut un programme de travail technique qui comprend des plans de gestion nationaux des ressources zoogénétiques, l'intensification durable, la caractérisation, la conservation, des plans d'urgence et de communication et des réponses. En outre, elle comprend deux éléments qui traitent les questions d'assistance technique et de renforcement des capacités. Tous ces éléments sont présentés dans les *Activités stratégiques prioritaires*. Cet élément figure dans le projet de texte, dans les paragraphes 10 à 12 de l'*Annexe 1*.

9. La Stratégie mondiale ne comporte pas d'élément de financement, car elle a servi de cadre aux activités techniques sur les ressources zoogénétiques. Un mécanisme de participation des donateurs et des parties prenantes y a été inclus. Les paragraphes 2 et 13 à 16 du projet de texte figurant dans l'*Annexe 1* traitent les questions du financement, de la collaboration et de la nécessité d'associer les parties prenantes au processus de mise en œuvre.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

10. Sur la question de savoir si le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* doit inclure une section sur la mise en œuvre et le financement, la Commission souhaitera peut-être:

i) Inviter la Conférence internationale à envisager d'inclure une section sur la mise en œuvre et le financement dans le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques,* et à transmettre le projet de texte à la Conférence.

ii) Demander au Groupe technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques d'examiner, à sa prochaine session, l'approche d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et de formuler des recommandations à la prochaine session ordinaire de la Commission sur le format des rapports de situation et les critères et indicateurs potentiels d'évaluation des progrès de la mise en œuvre.

11. En ce qui concerne les activités relatives à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pendant la période de transition, la Commission souhaitera peut-être demander:

i) aux donateurs d'appuyer la création d'un mécanisme de suivi conduit par le Centre de coordination mondial, conformément à la demande de la

Commission à sa dixième session ordinaire, afin de faciliter la mise en œuvre par les pays des Activités prioritaires stratégiques;

ii) à la FAO, de fournir des rapports périodiques sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, afin de contribuer au système d'alerte précoce pour les ressources zoogénétiques;

iii) au Groupe technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques d'examiner, à sa prochaine session, le format et le contenu des rapports de situation et de tendances des ressources zoogénétiques et d'examiner des solutions pour répondre à l'identification des races menacées de disparition;

iv) à la FAO de continuer à élaborer d'autres méthodes visant à améliorer l'inventaire et la caractérisation des ressources zoogénétiques et de fournir un rapport de situation à la prochaine session du Groupe technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques, afin que le Groupe de travail puisse conseiller la Commission sur les travaux futurs dans ces domaines;

v) à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques relatives à l'utilisation et au développement durable des ressources zoogénétiques dans des systèmes de production durable à faible ou moyenne consommation d'intrants, et de remettre un rapport de situation à la prochaine session du Groupe technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques afin que le Groupe de travail puisse conseiller la Commission sur les travaux futurs dans ces domaines.

Annexe 1

PROJET DE TEXTE SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR EXAMEN PAR LA COMMISSION

1. La Conférence a reconnu que le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* fournissait un cadre international efficace et important pour assurer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et qu'il contribuera aux efforts déployés pour assurer la sécurité alimentaire des populations mondiales et éliminer la pauvreté.

2. La mise en œuvre du *Plan d'action mondial* exigera d'importants investissements stratégiques à long terme et des mesures visant à dynamiser les programmes régionaux et internationaux axés sur les ressources zoogénétiques. Le processus doit encourager et appuyer la participation des agriculteurs, des éleveurs nomades et des sélectionneurs, des communautés locales et autochtones, des organisations et des institutions et de la société civile. La collaboration régionale et internationale sera cruciale.

3. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* seront évalués par les gouvernements nationaux et les Membres de la FAO par l'intermédiaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Pour ce faire, la Commission pourrait traiter les domaines prioritaires du *Plan d'action mondial* d'une manière ciblée et organisée, dans le contexte du programme de travail pluriannuel.

4. La Conférence a reconnu que le *Plan d'action mondial* aiderait la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à s'acquitter de son mandat, et que les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et les processus de suivi qui y sont rattachés seraient supervisés et orientés par des Membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission. À cet effet, la Commission pourrait élaborer un programme échelonné s'inscrivant dans son programme de travail pluriannuel en vue de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à évolution continue et de faciliter sa mise à jour. C'est pourquoi les Membres sont encouragés à adopter, par l'intermédiaire de la Commission, la présentation des rapports de situation de toutes les parties concernées ainsi que les critères et indicateurs permettant d'évaluer les progrès de la mise en œuvre.

5. La Conférence a reconnu la nécessité d'évaluer la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, notamment à la lumière du grand nombre de races courant le risque de disparaître dans le monde. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture doit régulièrement recevoir des rapports de situation et de tendances sur les ressources zoogénétiques et les facteurs influant sur le changement, afin de contribuer au système d'alerte précoce en matière de ressources zoogénétiques.

6. À la lumière des conclusions des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et des rapports sur la situation et les tendances, les conclusions de la Commission doivent être portées à l'attention des gouvernements et des institutions internationales concernés afin de combler les écarts, de rectifier les déséquilibres ou les manques de coordination, et d'envisager de nouvelles initiatives ou activités.

7. La Conférence a reconnu que la responsabilité principale de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* incombe aux gouvernements et qu'il fallait des centres de coordination nationaux efficaces pour gérer les ressources zoogénétiques, tout en notant l'importance des réseaux nationaux pour mobiliser et engager les parties prenantes dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial.* Chaque pays déterminera ses propres priorités à la

lumière de celles convenues dans le *Plan d'action mondial* et dans le cadre de ses besoins en matière de développement de l'agriculture et de l'alimentation, et coopérera, le cas échéant, avec d'autres États et organisations internationales.

8. La Conférence a reconnu que les réseaux internationaux pour les ressources zoogénétiques doivent être encouragés et renforcés par la mise en œuvre du *Plan d'action mondial,* en notant le rôle important des centres de coordination régionaux et des réseaux régionaux pour bâtir des partenariats fondés sur la collaboration, coordonner les efforts de gestion au niveau régional en matière de ressources zoogénétiques, renforcer le partage d'informations, mettre en place une coopération technique, une formation et des activités de recherche économiques et efficaces.

9. Le Conférence a reconnu le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le soutien apporté aux efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*, notamment l'appui aux pays en développement et aux pays en transition. Ce rôle consiste principalement à contribuer au renforcement des réseaux et de la collaboration régionale et mondiale, à faciliter l'organisation de réunions intergouvernementales, à maintenir et perfectionner le système d'information sur la diversité animale, à mobiliser des fonds de donateurs pour mieux gérer les ressources zoogénétiques, à créer un portefeuille de projets régionaux et nationaux, à mettre au point des produits de communication et à coordonner la préparation future des rapports de situation et de tendances sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde.

10. La Conférence a reconnu qu'il était important de mettre au point et de transférer des technologies liées à l'inventaire, à la caractérisation, a l'utilisation durable, au développement et à la conservation des ressources zoogénétiques, ainsi qu'à d'autres aspects liés à la gestion de ces ressources. Les *Activités stratégiques prioritaires* soulignent la nécessité du développement et de la collaboration techniques. La mise en œuvre des quatre domaines de priorité exige un engagement en matière de collaboration et une coordination entre les gouvernements, les organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et d'autres, afin d'organiser et de conduire des initiatives en matière de recherche et de formation au niveau mondial.

11. La Conférence a reconnu la nécessité de promouvoir la fourniture d'assistance technique, notamment aux pays en développement et aux pays en transition, soit bilatéralement soit par l'intermédiaire d'organisations nationales et internationales compétentes, en vue de faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Les pays développés doivent s'efforcer de faciliter l'accès des technologies utiles afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place leurs programmes nationaux en matière de ressources zoogénétiques, tout en respectant les droits de propriété et les droits d'accès.

12. La Conférence a reconnu que les directives et l'appui techniques ainsi que les programmes de formation coordonnés préparés par la FAO avaient indéniablement fait progresser les travaux sur les ressources zoogénétiques, et que ce rôle déterminant devait être maintenu à l'avenir afin d'aider tous les pays à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*.

13. La Conférence a reconnu que les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture bénéficiaient d'un financement important mais indéterminé provenant de gouvernements, de certaines ressources financières, d'organisations bilatérales et multilatérales et de sources régionales. La Conférence a reconnu que la mise en œuvre intégrale du *Plan d'action mondial* exigerait une augmentation significative des activités et des investissements, conformes à la portée du *Plan d'action mondial*.

14. La Conférence a reconnu la nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour appuyer les activités prioritaires et pour combler les insuffisances de capacités, et elle a admis que la mise en œuvre devrait être progressive. La Conférence a vivement recommandé que chaque pays

s'efforce de fournir, conformément à ses capacités, un appui et des stimulants financiers aux priorités stratégiques nationales qui visent à atteindre les objectifs du *Plan d'action mondial*, conformément aux programmes, politiques et plans nationaux.

15. La Conférence a réaffirmé que la coopération internationale devait être renforcée pour faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, notamment en vue d'appuyer et de compléter les efforts des pays en développement et des pays en transition.

16. La Conférence a recommandé que les principales institutions bilatérales et multilatérales de développement et de financement soient invitées à examiner la manière et les moyens d'appuyer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Tous les efforts doivent être consentis pour rechercher de nouvelles sources de financement innovantes et tirer tout le parti possible des ressources financières disponibles. Les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent être encouragés à participer et à appuyer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Annexe 2

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA *STRATÉGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE*

Composantes:	Mécanisme intergouvernemental	Infrastructure de planification et de mise en œuvre au niveau des pays	Programme de travail technique	Établissement de rapports et évaluation
Éléments:	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques Gouvernements nationaux	Centre de coordination mondial Centres de coordination régionaux Centres de coordination nationaux Mécanisme de participation des parties prenantes et des donateurs DAD-IS	Plans de gestion nationaux des ressources zoogénétiques Intensification durable Conservation Communication Plans d'intervention d'urgence et réponses	Premier rapport sur l'État des ressources zoogénétiques dans le monde Rapports de pays Suivi national et mondial Liste mondiale de surveillance – Système d'alerte précoce

Renforcement des capacités	Formation et éducation Transfert de technologies	Directives Recherche	Gestion des données et des informations Communication et coordination
Assistance technique	Experts de la FAO Réunions d'experts Recherche	Groupe informel d'experts Logiciel de gestion des données et des informations	Cadres d'experts